



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL GÉNÉRAL DE CLARMONT
LUNDI 11.06.2018 À 20H00**

PV N° 13

ORDRE DU JOUR :

1. Salutations et appel
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 13 novembre 2017
3. Préavis municipal n° 01/06/2018 – Comptes 2017
 - 3.1. Rapport de la commission des finances
4. Préavis municipal n° 02/06/2018 - Remplacement des luminaires de l'éclairage publique par du LED avec abaissement de l'intensité lumineuse
 - 4.1. Rapport de la commission des finances
5. Préavis municipal n° 03/06/2018 – Règlement concernant les émoluments administratifs en matière d'aménagement du territoire et des constructions
 - 5.1. Rapport de la commission des finances
6. Elections
 - 6.1. Président
 - 6.2. Vice-président
 - 6.3. Scrutateurs
 - 6.4. Commission de gestion - commission ad'hoc
7. Communications de la Municipalité
8. Divers et propositions individuelles

1. Salutations et appel

Mme Annette Mann, Vice-Présidente, ouvre la séance à 20h00 et souhaite la bienvenue à l'assemblée.

La secrétaire procède ensuite à l'appel.

26 membres sont présents, 9 sont excusés et 1 est absent.

Le quorum est atteint l'assemblée peut valablement délibérer.

2. Lecture et approbation du procès-verbal de la séance du 13 novembre 2017

Le procès-verbal de la séance du 13 novembre 2017 a été distribué avec les convocations.

La Vice-Présidente met le procès-verbal en discussion.

Aucun commentaire n'étant formulé, la Vice-Présidente passe au vote.

Le procès-verbal de la séance du 13 novembre 2017 est accepté à l'unanimité.

3. Préavis municipal n° 01/06/2018 – Comptes 2017

La Vice-Présidente passe la parole à M. Luc Maurer pour quelques explications sur les comptes 2017.

M. Luc Maurer propose de passer brièvement en revue les points importants et de laisser ensuite place aux questions.

Au terme de la lecture des comptes, M. Maurer répond volontiers aux questions de l'assemblée.

Seule remarque, M. Francois Gatabin relève la diminution du point d'impôt.

La Vice-Présidente passe la parole à **M. Jean-Pierre Broquet** pour la lecture du rapport de la commission des finances.

3.1. Rapport de la commission des finances

La commission des finances n'a pas de remarque particulière à formuler et propose d'accepter le préavis tel que présenté par la Municipalité.

M. François Gatabin demande la modification du rapport de la commission des finances car il manque la phrase qui stipule que l'on « donne décharge à la Municipalité ».

Considérant la remarque de M. Gatabin, la Vice-Présidente propose à la Municipalité de lire les conclusions du préavis et de passer ensuite au vote.

À l'unanimité le préavis 01/06/2018 – Comptes 2017 est accepté

4. Préavis municipal n° 02/06/2018 - Remplacement des luminaires de l'éclairage public par du LED avec abaissement de l'intensité lumineuse

Pas de commentaire de la Municipalité.

4.1. Rapport de la commission des finances

La Vice-Présidente passe la parole au rapporteur de la commission.

M. Jean-Pierre Broquet donne lecture du rapport de la commission des finances.

3 avantages significatifs sont relevés :

- Moins de consommation d'énergie
- Moins de frais d'entretien
- Modularité de l'intensité lumineuse

Cependant, la commission requiert 2 offres supplémentaires compte tenu de l'investissement.

La Municipalité prend cette remarque en considération et va faire les demandes complémentaires.

Mme Annette Messerli s'inquiète que les demandes d'offres complémentaires repoussent le délai d'installation des lampes, car le lampadaire situé devant sa maison doit toujours être réparé.

M. Christian Viande félicite la Municipalité d'avoir enfin entrepris les démarches.

Investit dans l'installation de base des nouveaux candélabres, **M. François Gatabin** rappelle qu'à l'époque, il n'était pas possible de faire du LED avec intensité lumineuse et souhaite savoir si il est possible de diminuer plus que 50% cette intensité.

M. Luc Vidoudez répond qu'il n'est pas possible de passer au-dessous des 50%.

M. Gérard Berguer précise que le réglage de la minuterie est situé à la tête du mat.

La parole n'étant plus demandée, la Vice-Présidente propose à la Municipalité de lire les conclusions et de passer au vote.

Le préavis N° 02/06/2018 est accepté à l'unanimité.

5. Préavis municipal n° 03/06/2018 - Règlement concernant les émoluments administratifs en matière d'aménagement du territoire et des constructions

Mme Anouck Tschudi présente le nouveau règlement sur les émoluments et rappelle que ce règlement est mis en place, compte tenu des nombreux frais administratifs qui découlent du travail de la police des constructions et qui, à ce jour, ne peuvent être refacturer faute de règlement.

Le seul bémol est que le canton n'a pas réussi à donner un préavis à ce jour.

En cas de modification, la Municipalité reviendra auprès du Conseil Général pour faire part des différents changements.

En cas d'acceptation du canton, sans modification, le présent règlement entrera en force dès l'acceptation du canton.

5.1. Rapport de la commission des finances

La Vice-Présidente propose au rapporteur de lire le rapport de la commission des finances. Sans remarque particulière, la commission propose d'accepter le préavis tel que présenté par la Municipalité.

La parole n'étant pas demandée, la Vice-Présidente propose à la Municipalité de lire les conclusions du préavis et de passer ensuite au vote.

A l'unanimité le préavis 03/06/2018 – Règlement concernant les émoluments administratifs en matière d'aménagement du territoire et des constructions est accepté, pour autant que le canton l'accepte aussi.

6. Elections

6.1. Président

Mme Christine Zbinden sera bientôt de retour et souhaite renouveler son mandat.

Avec les remerciements de l'assemblée Mme Christine Zbinden est réélue au poste de Présidente.

6.2. Vice-président

Mme Annette Mann annonce qu'elle ne se représente pas au poste de Vice-Présidente.

M. Luc Fontolliet propose de reprendre cette fonction.

Sous les applaudissements de l'assemblée, M. Luc Fontolliet est élu Vice-Président.

6.3. Scrutateurs

M. Stéphane Plattner et **Mme Edith Viande**, jusque-là scrutateurs suppléants, deviennent scrutateurs.

En conséquence, **Mme Christine Champrenaud-Maurer** et **Mme Chantal Viande** deviennent scrutatrices suppléantes.

6.4. Commission de gestion - commission ad'hoc

M. Jean-Pierre Imesch rejoint la commission des finances en tant que suppléant.

M. Gérard Berguer est sortant.

7. Communications de la Municipalité

M. Luc Maurer - Syndic

- Fermeture de l'office de Poste de Cottens

La Poste a contacté la Municipalité pour l'informer que l'office de Poste de Cottens fermera ses portes début septembre 2018.

En conséquence, deux possibilités s'offrent aux communes touchées par cette fermeture :

1. Conserver le service à domicile déjà en place et se rapprocher d'un autre office de Poste
2. Demander à un commerçant de mettre une place un service de Poste

Clarmont ne dispose pas de commerce et actuellement aucun commerce n'accepte de faire office de Poste à Cottens.

Après réflexion et compte tenu des avantages que propose l'office de poste de Apples (places de parc, liaison avec le bus, commerces, banque etc.) la Municipalité conservera le service à domicile et rejoindra l'office de Poste de Apples.

- Bâtiment communal – dégât d'eau

Un dégât d'eau a eu lieu dans le sous-sol du bâtiment communal.

Etant donné que ce n'est pas la première fois que cela se produit, la Municipalité a décidé de faire intervenir des spécialistes de plusieurs corps de métier pour trouver une solution durable.

- Fête des vigneron

La commune de Clarmont, a la possibilité de déléguer un enfant pour faire porteur de drapeau. Cependant cela demande un investissement conséquent entre les déplacements pour les répétitions, le costume, le drapeau etc.

Mme Roberta Gatabin - Municipale

- Sortie des aînés

La sortie des aînés aura lieu le 28 septembre 2018. Le comité d'organisation n'a pas encore défini la destination, mais ce sera certainement régional.

- ACIC (Collège de Chaniaz)

M. Geinoz a donné sa démission de la présidence du Comité Directeur.

Un nouveau membre de la Municipalité de Bussy-Chardonney le remplacera au sein du CoDir et un président sera nouvellement élu.

- ASIABE - Parascolaire

Mise en place de l'accueil de jour le matin, le midi et le soir

Le transport scolaire reste assuré.

M. Jean-Pierre Imesch demande comment fera le cuisinier s'il faut faire plusieurs repas, en fonction des allergies ou autres des enfants ? Pour le moment l'ASIABE n'a pas rencontré de soucis à ce niveau-là, elle est toutefois prête à aviser le moment venu.

Mme Anouck Tschudi - Municipale

- Place du village

Tout est en place pour terminer l'installation lors des travaux communs de samedi.

Jean-Luc Fiechter - Municipal

- Travaux communs

Quelques places sont encore disponibles, pour rappel les travaux durent de 08h00 à 12h00 et les 09h00 et le repas de midi sont offerts.

M. Luc Maurer clôt les informations de la Municipalité en rappelant que l'inauguration de la place du village aura lieu samedi soir, suivi de grillades.

8. Divers et propositions individuelles

M. Andreas Brunner aimerait savoir où en est le PGA ?

En préambule, **Mme Anouck Tschudi** rappelle que le plan de zone date de 1976 et que le projet du PGA a déjà été refusé deux fois.

Cependant, elle a prévu de redémarrer ce projet, mais que le nouveau PGA sera en partie une copie du plan de zone actuel. En effet, la commune n'a aucune chance de palier aux aberrations qui sont imposées.

Toutefois, des études supplémentaires seront nécessaires pour rédiger un rapport OAT (Ordonnance sur l'aménagement du territoire), rapport qui est obligatoire.

Le précédent rapport est basé sur une LAT différentes d'aujourd'hui.

M. Luc Fontolliet a remarqué une affiche inappropriée au pilier public de la commune.

La Municipalité ira vérifier et enlèvera ce qui ne doit pas être affiché. Pour rappel le pilier vitré est officiel et seule la commune peut afficher à cet endroit.

Un tableau d'affichage ouvert à tous est situé à côté

Mme Annette Messerli souhaite attirer l'attention sur des vols dans la commune car elle s'est fait voler deux stères de bois.

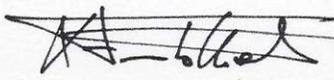
M. Luc Maurer a récemment rencontré la gendarmerie et cette dernière estime que la commune de Clarmont est sûre. Cependant, elle a aussi rappelé qu'il ne faut pas hésiter à appeler le 117 en cas de problème. La police de proximité est là pour ça.

M. Yves Giroud a entendu dire que la Municipalité allait aux devants d'une procédure au Tribunal dans le cadre d'une mise à l'enquête. Il aimerait savoir si c'est effectivement le cas.

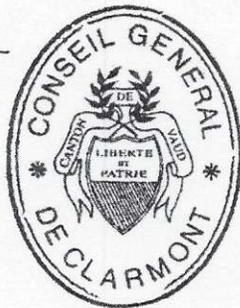
Mme Anouck Tschudi répond que ce n'est pas le cas, car l'affaire a pu être clôturée par une convention.

La parole n'étant plus demandée la Vice-Présidente clôt la séance à 21h10 et invite l'assemblée au traditionnel verre de l'amitié.

Clarmont, le 11 juin 2018

P.O. 

A. Mann, Vice-Présidente




I. Berguer, Secrétaire